

1 1 9 1 / 1 8 SG

Paris, le **26 JUIL. 2018**

Madame la députée,

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est unique au monde à la fois par sa taille et par son ambition. Il accueille près de 350 000 élèves dans les 492 établissements qu'il rassemble en remplissant deux missions majeures : la continuité du service public pour nos compatriotes installés à l'étranger ainsi que l'influence de notre pays, puisqu'il assure la diffusion de la langue, de la culture et des valeurs françaises à un public constitué aux deux tiers d'élèves de nationalité étrangère.

Dans le cadre de l'ambition qu'il a exprimée à l'Académie française, le 20 mars dernier, pour la promotion du français et du plurilinguisme dans le monde, le Président de la République a chargé le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, en lien avec le ministre de l'éducation nationale, de lui faire des propositions visant à répondre aux défis que rencontre aujourd'hui notre réseau d'enseignement français à l'étranger. Le Président de la République souhaite en particulier que ces propositions permettent un nouvel essor de ce réseau, par le doublement du nombre d'élèves à l'horizon 2030.

La préparation de ces recommandations fait actuellement l'objet de travaux interministériels sous l'autorité du secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que d'une mission conjointe des inspections générales des affaires étrangères et de l'éducation nationale.

Afin d'impliquer pleinement les parlementaires élus des Français établis hors de France, et de mettre à profit votre riche expérience, j'ai souhaité vous confier une mission de réflexion sur les modalités nécessaires à la réalisation de l'objectif fixé par le Président de la République de doublement des effectifs d'élèves. Vous envisagerez en particulier les mesures susceptibles de favoriser l'accroissement du nombre d'établissements partenaires mais aussi, de manière plus générale, la possibilité de nouvelles stratégies partenariales avec le secteur éducatif privé.

..../...

Madame Samantha CAZEBONNE
Députée
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75291 PARIS CEDEX 06

Dans le cadre de cette réflexion, il vous appartiendra de consulter largement les acteurs, usagers et partenaires de l'enseignement français à l'étranger. Il conviendra également de recueillir l'avis des représentants des entreprises françaises pour qui la présence d'établissements d'enseignement français à l'étranger facilite leur stratégie de développement international mais aussi de tout autre partenaire que vous jugerez utile de consulter. S'agissant des communautés françaises vivant à l'étranger, vous pourrez vous appuyer sur les compétences de la direction des français à l'étranger du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. D'une manière plus générale, vous pourrez solliciter le concours de la direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau de ce même ministère.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale.

En lien avec le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et le secrétaire d'État placé auprès de lui, vous me remettrez une note d'étape pour le 1^{er} novembre. Dans le cadre de la préparation de votre rapport, attendu pour le 15 décembre, vous pourrez contribuer aux travaux de concertation que le Gouvernement engagera avec les autres parlementaires, les représentants des parents d'élèves et ceux des enseignants et personnels du réseau, aux fins de réaliser l'ambition que le Président de la République nous a collectivement fixée.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.


Edouard PHILIPPE
